



## **Contrat d'accès aux lignes FTTH de THD64 déployées en dehors des Zones Très Denses**

<h3><b>Annexe 1 – Acte d'engagement de Co-investissement (Version v2.0)</b></h3>
--------------------------------------------------------------------------------------

**Formulaire d'acte d'engagement au Co-investissement Initial du Câblage d'Immeuble  
en Fibre Optique déployé par THD64**

< Nom et adresse de l'Opérateur FTTH >

< Nom, qualité et coordonnées du signataire du présent formulaire d'adhésion >

[Opérateur FTTH] adhère aux conditions de l'offre de Co-Investissement prévues au Contrat d'Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses qui a été communiquée par THD64 et qui est retournée signée avec le présent Formulaire d'adhésion.

Conformément aux stipulations de l'article 6.1 du Contrat d'Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses, l'engagement pris par [Opérateur FTTH] au titre du Co-investissement pour les nouveaux immeubles équipés en fibre optique par THD64 est irrévocable et ce pour une durée de 20 ans à compter de la Date de Lancement de Zone, l'engagement de Co-investissement initial de [Opérateur FTTH] est définitivement établi par la signature du présent formulaire, selon les modalités et dans les zones de cofinancement ci-après exposées.

Référence de la Zone de cofinancement	Nom de la zone de cofinancement	Type tarifaire de la zone	Nombre de tranches souscrites par l'opérateur (une tranche = 5%)
Type d'hébergement (actif/passif)	Nombre de modules d'hébergements souhaités	Raccordement au NRO (oui/non)	Si Oui, nombre de fibres optiques souhaitées
	PM 300 : PM 900 :		PM 300 : PM 900 :

La durée du Droit d'usage concédé par THD64 à [Opérateur FTTH] est de 20 ans à compter de la date d'installation du PM.

Le < DATE >

< SIGNATURE D'UN MANDATAIRE DUMENT HABILITE DE L'OPERATEUR FTTH >

Accusé réception par THD64 le